



# 2024

# Bilan d'animation

Période janvier 2024 - décembre 2024



**Site Natura 2000 FR7200667**  
**Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère**  
Dordogne (24)

# SOMMAIRE

INDEX DES FIGURES .....	2
INDEX DES TABLEAUX .....	3
PRÉAMBULE .....	4
RAPPEL DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB .....	5
<b>1. Les enjeux</b> .....	<b>5</b>
1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	5
1.2. Espèces floristiques et faunistiques .....	6
1.2.1 Flore .....	6
1.2.1 Faune.....	6
<b>2. Les Objectifs</b> .....	<b>7</b>
ANIMATION RÉALISÉE SUR LE SITE.....	9
<b>1. Phase d'appropriation du DOCOB</b> .....	<b>9</b>
<b>2. Information et communication sur les mesures de gestion</b> .....	<b>9</b>
2.1. Sites internet.....	9
2.1.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTHPN.....	9
2.1.2. Site internet dédié.....	9
2.2. Animation sur site.....	9
<b>3. Phase de mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec)</b> .....	<b>10</b>
3.1 Présentation de la programmation 2023-2027 .....	10
3.2. Information et communication sur les MAEC.....	11
3.3. Bilan du PAEC NA BD24 .....	11
3.4. Bilan du PAEC NA ZP24 .....	12
3.5. Bilan du PAEC NA EL24 .....	14
3.6. Perspectives pour la campagne 2025 .....	15
<b>4. Phase de mise en œuvre des contrats « forestiers » et « ni agricoles ni forestiers »</b> .....	<b>16</b>
4.1. Identification des propriétaires et ayants droits.....	16
4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits .....	16
4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers.....	16
4.3.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal - Commune du Bugue .....	16
4.3.2. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal.....	17
4.3.2. Contrat Natura 2000 - CEN Nouvelle Aquitaine .....	17
4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier.....	17
4.4.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal.....	17
<b>5. Accompagnement de la mise en œuvre d'une Association Foncière Pastorale</b> .....	<b>19</b>
<b>6. Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence</b> .....	<b>19</b>
<b>7. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB</b> .....	<b>19</b>
7.1. Bilan .....	19
7.2. Mise à jour du DOCOB .....	19
7.2.1. Périmètre du site Natura 2000.....	19
7.2.2. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) .....	21
<b>8. Organisation des réunions de comité de pilotage</b> .....	<b>22</b>
<b>10. Perspectives pour la période 2025</b> .....	<b>23</b>
ANNEXES .....	24

## INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Cartographie de localisation du site .....	4
Figure 2 : Vue page d'accueil site internet .....	9
Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000 .....	10
Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2024 .....	11
Figure 5 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2024.....	13
Figure 6 : Parcelles en propriété de la commune du Bugue .....	16
Figure 7 : Parcelles en propriété du CEN NA .....	17
Figure 8: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal .....	18
Figure 9 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou.....	19

---

## INDEX DES TABLEAUX

---

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site .....	5
Tableau II: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24 .....	11
Tableau III : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24 .....	12
Tableau IV : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site .....	12
Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24 .....	14
Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site.....	14
Tableau VII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000.....	15
Tableau VIII : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000 .....	18
Tableau IX : Taxons de l'annexe II de la DHFF proposés au FSD.....	21
Tableau X : Taxons de l'annexe IV de la DHFF proposés au FSD .....	21
Tableau XI : Autres taxons importants proposés au FSD.....	22



## PRÉAMBULE

Le site Natura 2000 FR7200667 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » se situe au sud est du département de la Dordogne. Il s'étire sur une quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la Vézère, de Condat/Vézère jusqu'à Limeuil. Il concerne 13 communes.

Le périmètre du site tel qu'il a été validé par arrêté préfectoral le 07/02/2018 est de 790.75 ha.

Suite à l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), les communautés de communes VALLÉE DE L'HOMME (CCVH) et TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR (CCTHPN) ont exprimé le souhait de porter ensemble l'animation du site Natura 2000 sur leur territoire. La communauté de commune VALLÉE DE L'HOMME, mandataire de ce groupement, a été désignée structure porteuse en avril 2018 par les services de l'État, pour une première phase d'animation d'une durée de 3 ans. **En aout 2022, une seconde phase d'animation a débuté pour une période de 3 ans également (aout 2022-juillet 2025).**

Pour mener à bien cette mission d'animation, les communautés de communes se sont attaché les services du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (antenne Dordogne) et de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne (à travers son antenne du Périgord Noir).

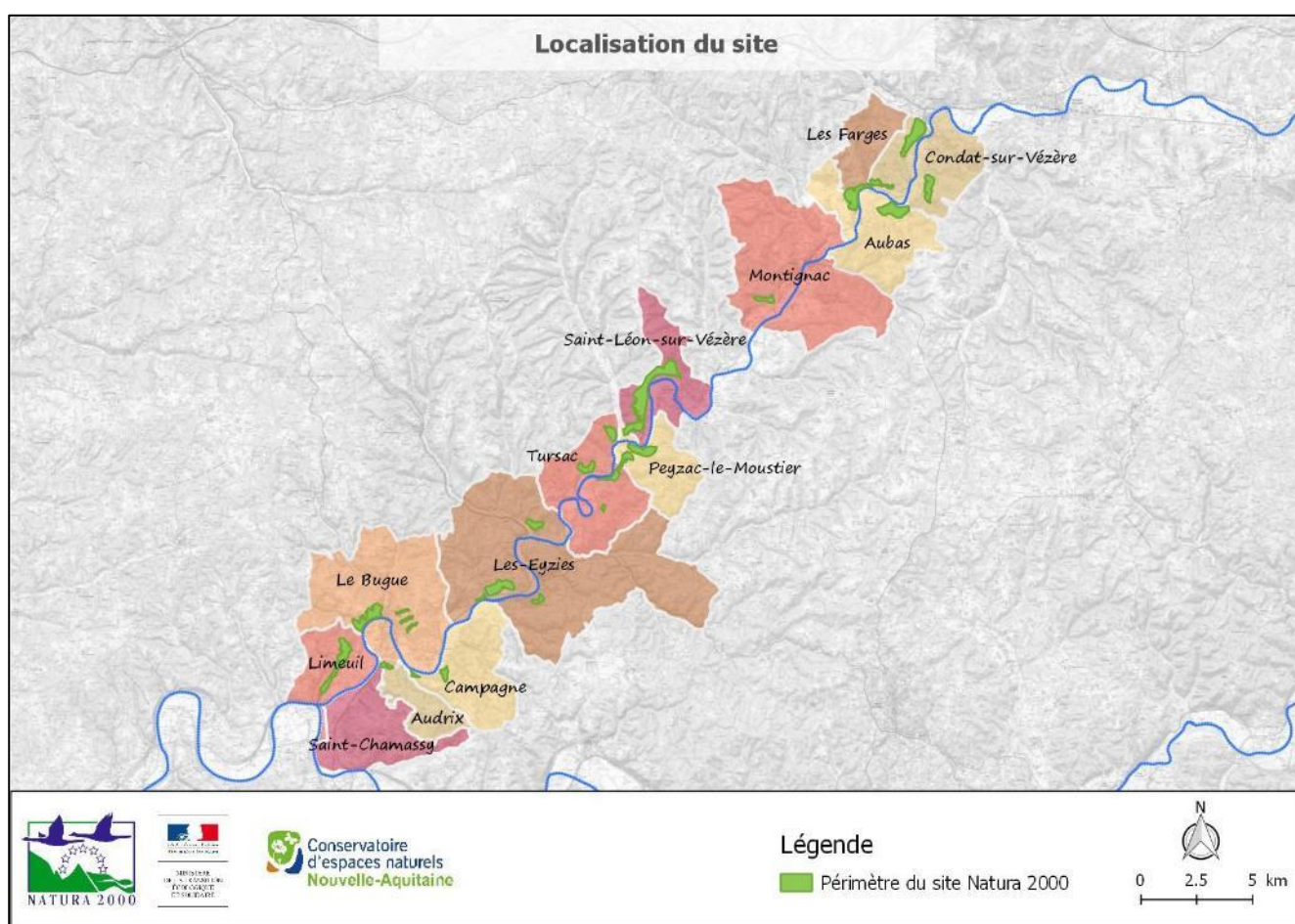


Figure 1 : Cartographie de localisation du site

Le présent bilan d'animation fait état de l'action menée par les opérateurs sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 de cette 2<sup>ème</sup> phase d'animation du site Natura 2000.

## RAPPEL DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL ET OBJECTIFS DU DOCOB

### 1. LES ENJEUX

#### 1.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2015 lors de l'élaboration du DOCOB par le bureau d'étude MTDA, fait état de la présence de 12 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*). Elles occupent environ 14 % du périmètre du site et 69 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches représentent l'enjeu principal du site, sans pour autant négliger les milieux d'une grande valeur patrimoniale et dont la présence est ponctuelle, généralement disséminés au sein des complexes pelousaires.

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	Les habitats de pelouse présentent de très forts enjeux écologiques et paysagers. Les pelouses sèches abritent une flore originale et riche avec plusieurs espèces végétales rares et menacées. Il s'agit également de milieux utilisés par de nombreuses espèces animales, notamment par les rapaces rupicoles ou les chiroptères, en tant que zone de chasse.	6210-8 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques des mésoclimats froids
		6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables
		6210-26 Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles
		6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
		Habitat élémentaire non précisé
6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	Cet habitat de pelouse participe à la diversité des milieux. Il faut aussi noter la présence potentielle sur le site d'espèces végétales patrimoniales dont la Sabline des chaumes ( <i>Arenaria controversa</i> ) (protection nationale).	Habitat élémentaire non précisé
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	Il s'agit d'un habitat localisé sur le site, présentant des cortèges d'espèces végétales potentiellement intéressants mais généralement peu menacé, capable de se maintenir par le pâturage occasionnel des herbivores.	6110-1* Pelouses pionnières des dalles calcaires planitiaires et collinéennes
6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il peut être utilisé par les rapaces en tant que territoire de chasse.	Habitat élémentaire non précisé
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Les formations en voile épars sont des éléments importants des systèmes agropastoraux des pelouses sèches calcicoles. Ils permettent le maintien d'une mosaïque de milieux et de paysages originaux. Les fourrés denses sont le signe d'une importante dégradation de l'état de conservation des pelouses qu'ils tendent à remplacer.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun

Habitats (Eur27)	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Il s'agit d'un habitat localisé, de faible superficie, en situation écologique marginale et qui peut présenter des stations botaniques d'espèces méditerranéennes rares au sein du domaine atlantique. Il a également un grand intérêt dans les forêts, fruticées, pelouses, ... des zones de coteaux.	Habitat élémentaire non précisé
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Présence ponctuelle et réduite de cet habitat sur le site, participant à la diversité des milieux secs des coteaux. Habitat relictuel remarquable en Aquitaine, d'un très grand intérêt biologique.	Habitat élémentaire non précisé
9180 - Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat rare car les conditions permettant son développement sont peu souvent réunies. Forte naturalité de ces boisements.	9180-2 Frênaies de ravins hyperatlantiques à Scolopendre
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	Cet habitat n'est pas directement lié à la dynamique évolutive des milieux thermophiles des coteaux de la Vézère, objet de la présente étude. Il participe néanmoins à la diversité des milieux du site.	Habitat élémentaire non précisé
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )	Il s'agit d'un milieu fragile occupant des surfaces réduites et abritant des cortèges d'espèces spécialisées.	7220-1* Communautés des sources et suintements carbonatés
8210 - Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	La plupart des falaises du site sont peu végétalisées. Celles qui le sont abritent une flore spécialisée avec potentiellement des espèces remarquables.	Habitat élémentaire non précisé
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat de repos et de reproduction de plusieurs espèces de chiroptères présentes sur la Vézère (Barbastelle, Grand Rhinolophe, Minioptère de Schreiber, ...) mais peu menacé à l'échelle du site.	Différents habitats élémentaires possible

## 1.2. Espèces floristiques et faunistiques

Une proposition de mise à jour du FSD a été engagée en 2024. La travail de mise à jour a été réalisé sur les parties « Espèces inscrites à l'annexe II » et « Autres espèces importantes de faune et de flore ».

Notons, qu'à ce jour, la mise à jour n'est pas encore effective, elle est en cours de validation par le MNHN. C'est pourquoi, les enjeux liés au patrimoine naturel présentés ci-dessous qui sont issus du Formulaire Standard de Données en l'état de sa validation restent très partiels et lacunaires.

Pour consulter les listes d'espèces proposées à la mise à jour du FSD, veuillez-vous référer au paragraphe 7.2.2. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) page 21.

### 1.2.1 Flore

En l'état, il n'y a pas de taxons flore d'intérêt communautaire inscrits au FSD.

Néanmoins, un nombre conséquent d'espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme par exemple :

- La Spirée à feuilles de Millepertuis (*Spiraea hypericifolia* subsp. *obovata*)
- La Sabline des Chaumes (*Arenaria controversa*)
- La Crapaudine de Guillon (*Sideritis hyssopifolia* subsp. *guillonii*)
- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*)

### 1.2.1 Faune

La vallée de la Vézère et ses coteaux accueillent un cortège d'espèces de chauves-souris très étoffé dont 9 inscrites à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore.

Aucun autre mammifère inscrit à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connu sur les coteaux de la Vézère.

Concernant les lépidoptères (papillons), un cortège très intéressant en termes de patrimonialité fréquente les coteaux calcaires du site. 2 espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : le Damier de la Succise (annexe II de la DHFF) et l'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF).

En termes de reptiles, le Lézard ocellé a été identifié sur le site. Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu de conservation protégée au niveau national.

## 2. LES OBJECTIFS

Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
1	tous les OC	tous les OC	OG transversaux Info	Informar, sensibiliser, assurer une veille territoriale
			OG transversaux Connaissances	Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les chiroptères et le Damier de la Succise en vue d'améliorer la gestion globale du site
	OC1	OC1 - Préserver la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts thermophiles (6210, 6110, 6220, 5130) -->Opérations visant à améliorer la gestion des complexes de pelouses des coteaux	OG pâturage	Mettre en place un pâturage adapté extensif, occasionnel ou fréquent
			OG fréquentation touristique	Gérer la fréquentation touristique ou de loisirs (balisage,...) sur les secteurs de pelouses
			OG Ouverture mécanique	Ouvrir de façon mécanique les milieux (bûcheronnage et/ou débroussaillage selon les secteurs,...)
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
	OC2	OC2 - Maintenir voir restaurer la fonctionnalité des milieux pour les chiroptères et l'avifaune rupicole (chiroptères et rapaces rupicoles = sur les blocs et parois rocheux)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par une réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)
2	OC3	OC3 - Conserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire (9340, 9150, 9180, 91E0)	OG Forêt	Gestion forestière/sylvicole adaptée (à préciser)
		OG Cours d'eau	91E0 : Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, incitation à la non utilisation de produits phytosanitaires)	
	OC4	OC4 - Conserver les habitats aquatiques et rupicoles (rocheux) ponctuels (7220, 8210, 8310)	OG Cours d'eau	Gestion des cours d'eau (Maintenir l'alimentation en eau douce, éviter le drainage, inciter à la non utilisation de produits phytosanitaires)
			OG Cavités Chiro	Préserver les cavités rupestres pour les chiroptères
3	OC5	OC5 - Favoriser la gestion extensive et la préservation des prairies de fauche (6510)	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses/prairies entre eux
			OG Fauche	Préserver les milieux par une fauche adaptée (adaptation du calendrier)



Priorité	Objectifs de Conservation		Objectifs de gestion	
	OC6	OC6 - Améliorer la conservation du Damier de la Succise	OG Réduction Intervention	Préserver les milieux par la réduction des interventions (limitation de la fertilisation des parcelles; pas de mise en culture, boisement ou urbanisation,...).
			OG Continuités écologiques	Préserver les continuités écologiques ; Assurer la connectivité des secteurs de pelouses entre eux
			OG Damier Succise	Préserver les milieux favorables au Damier de la Succise par une fauche adaptée

## ANIMATION RÉALISÉE SUR LE SITE

### 1. PHASE D'APPROPRIATION DU DOCOB

Sans objet

### 2. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION

#### 2.1. Sites internet

##### 2.1.1. Sites internet de la CCVH et de la CCTHPN

Sur le site internet de la CCVH, une page web dédiée présente le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée Vézère.

Elle est consultable à partir des liens suivants :

- <https://www.cc-valleedelhomme.fr/environnement-climat/site-natura-2000/>

##### 2.1.2. Site internet dédié

En 2021, un site internet dédié avait été réalisé, permettant de consulter les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralité sur le réseau N2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEc, les Contrats N2000, la charte N2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de N2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL,...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Le site internet est consultable à l'adresse suivante : [www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr)

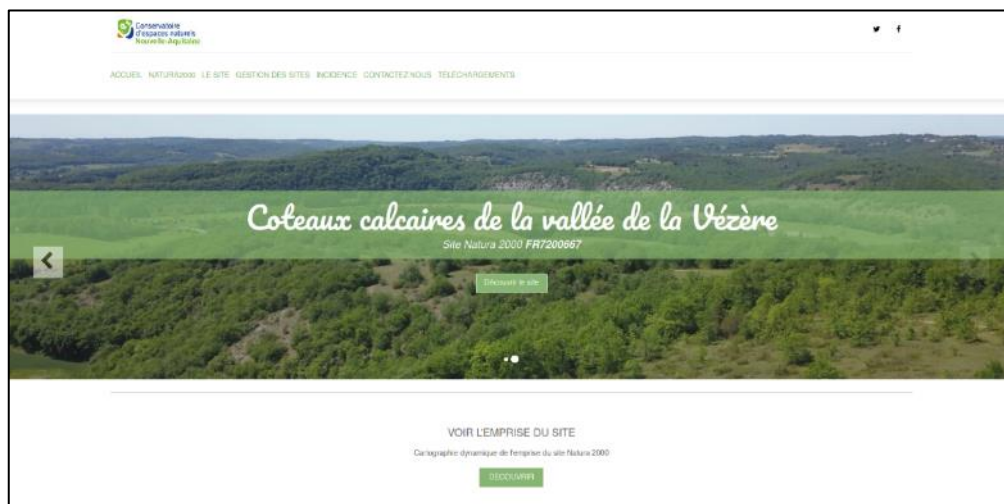


Figure 2 : Vue page d'accueil site internet

#### 2.2. Animation sur site

Dans le cadre de la deuxième édition du printemps de la biodiversité en Vallée de l'Homme, plusieurs animations/sorties natures ont eu lieu sur le territoire, dont certaines sur le site Natura 2000. Citons par exemple une sortie sur la commune des Farges sur le thème des papillons ou une autre sur la commune d'Aubas sur le thème cette fois-ci des lézard et autres reptiles.

### 3. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

#### 3.1 Présentation de la programmation 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, 3 PAEC se superposent :

- Le PAEC NA\_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA\_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA\_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

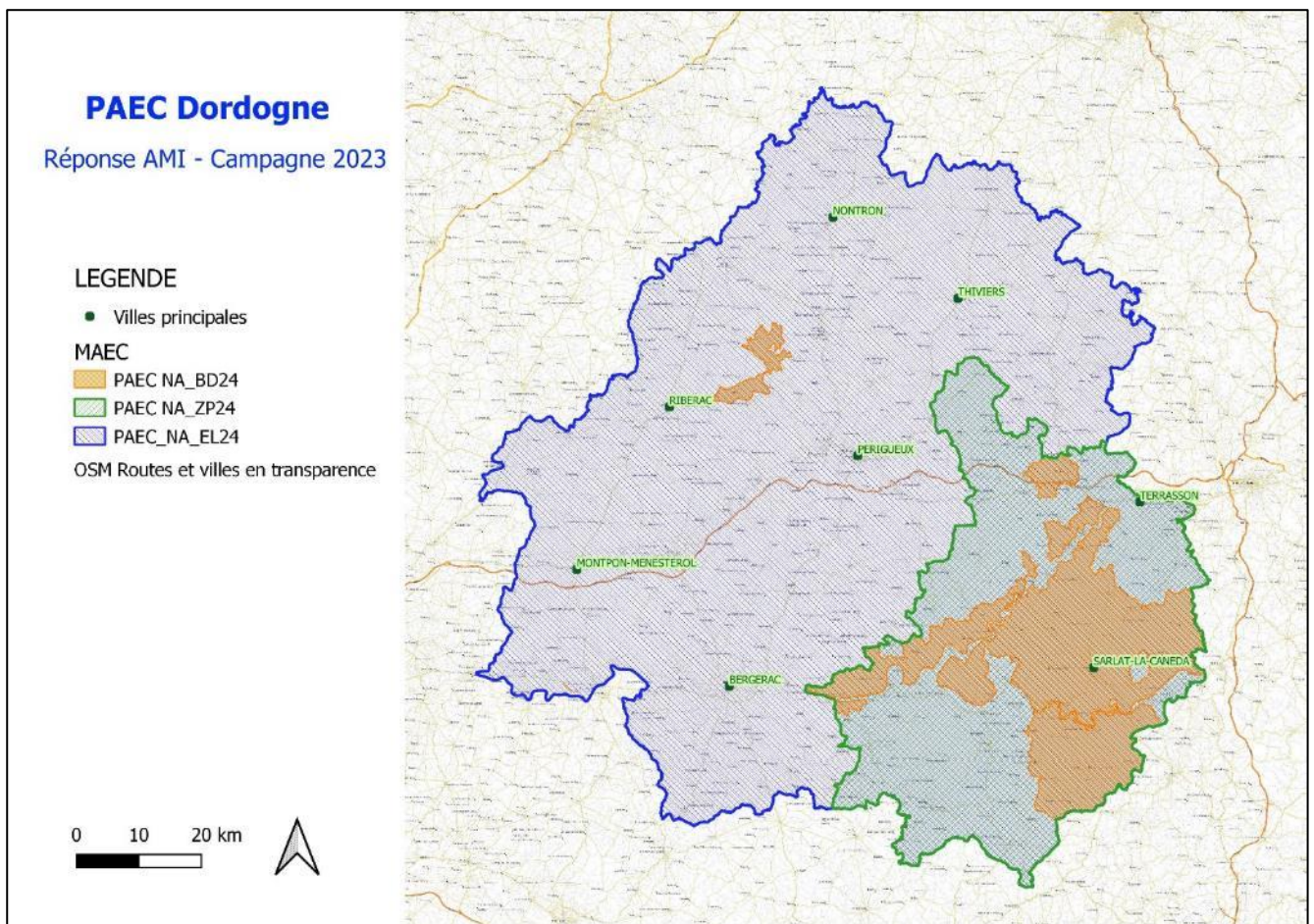


Figure 3 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2024 est décrit dans la Figure 4.

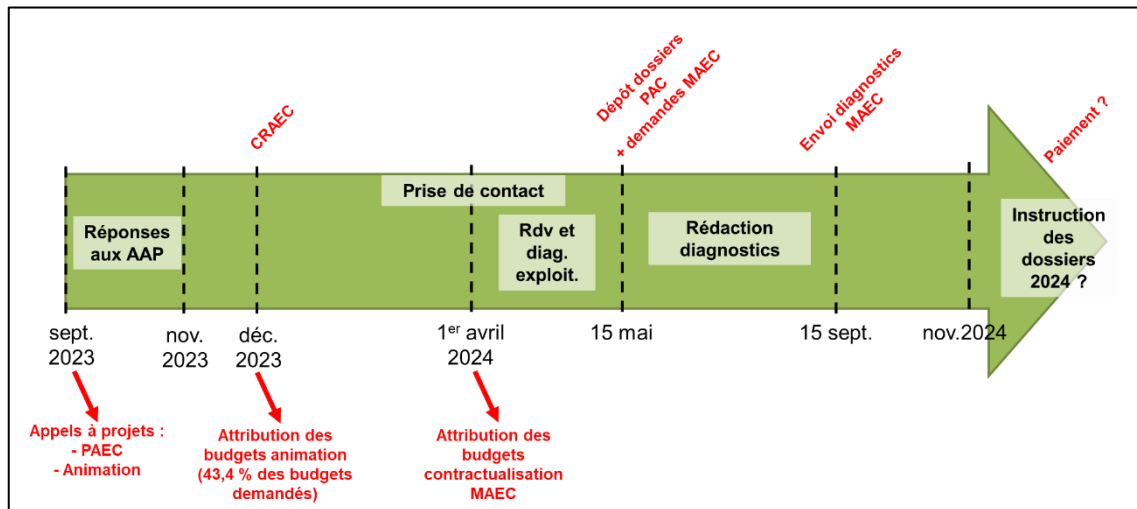


Figure 4 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2024

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2024.

### 3.2. Information et communication sur les MAEC

L'information aux exploitants agricoles s'est faite sur la base des agriculteurs qui avaient manifesté leur intérêt l'année précédente et inscrits sur liste d'attente. Ces derniers ont donc été recontactés.

### 3.3. Bilan du PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. Les actions d'animation sont financées à la fois par Natura 2000 et par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 200 000 €. À la suite de la CRAEC de mars 2024, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le Tableau II.

Tableau II: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml



Sur les communes du site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère, **il n’y a pas eu de nouvelles contractualisations en 2024.**

### 3.4. Bilan du PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d’habitats d’intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d’agriculture de la Dordogne est l’opérateur de ce PAEC. L’animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d’agriculture, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l’appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 1 300 000 €. À la suite de la CRAEC de mars 2024, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le Tableau III.

**Tableau III : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24**

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l’équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l’équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l’ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d’éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

À l’échelle des communes concernées par le site Natura 2000, **5 diagnostics ont été réalisés ce qui représente 91ha engagés.**

**Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau IV et dans la Figure 5 en page suivante.

**Tableau IV : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site**

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	0	- €
PRA2	88 €/ha	24,47	10 766,80 €
PRA3	72 €/ha	60,34	21 722,40 €
PRA1+PRA3	123 €/ha	0	- €
PRA2+PRA3	160 €/ha	5,71	4 568,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>90,52</b>	<b>37 057,20 €</b>



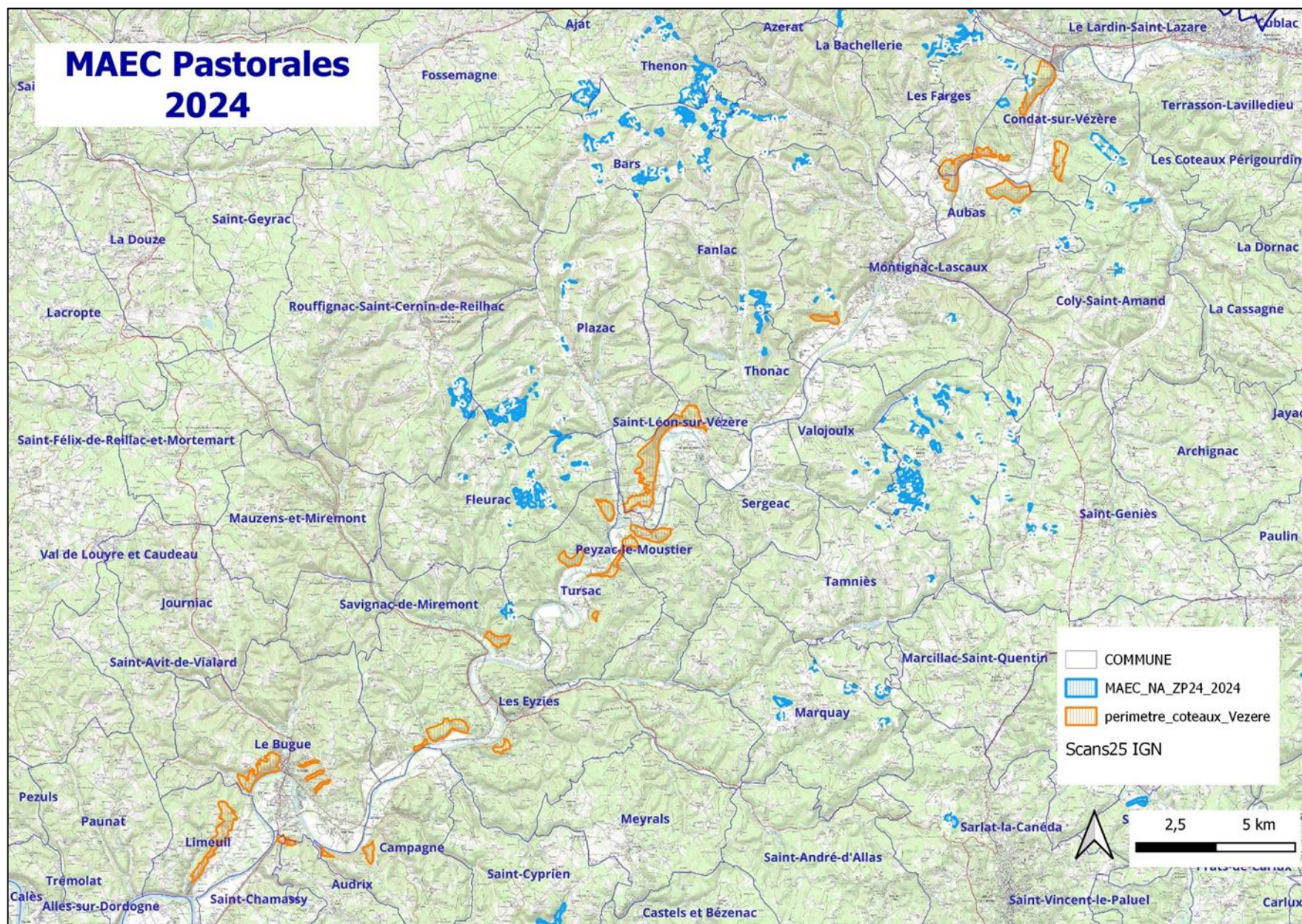


Figure 5 : PAEC ZP24 - Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site Natura 2000 à l'issue de la campagne 2024



### 3.5. Bilan du PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phyto et aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 4 021 541 €. À la suite de la CRAEC du mars 2024, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le Tableau V.

**Tableau V : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24**

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

À l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000, **1 diagnostic a été réalisé ce qui représente 51 ha engagés.**

**Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur les communes du site** est présenté dans le Tableau VI.

**Tableau VI : Bilan des engagements dans le PAEC EL24 sur les communes du site**

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
<b>HBV2</b>	177 €/ha	1	51 ha	45 000 €
<b>HBV3</b>	233 €/ha	-	-	- €
<b>MONO</b>	735 €/ha	-	-	- €
		<b>2 dossiers déposés</b>	<b>51 ha</b>	<b>45 000 €</b>

### 3.6. Perspectives pour la campagne 2025

Contrairement aux deux années précédentes, 1 seul appel à projet régional a été lancé pour la campagne MAEC 2025 ; il a été lancé par la DRAAF pour la mise en œuvre de PAEC. L'appel à projets pour le financement des actions d'animation et l'appui à la contractualisation n'a pas été lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, en raison d'un budget régional contraint. Néanmoins pour le site des coteaux calcaires de la vallée Vézère, l'animation des MAEC était prévue dans la marché d'animation du Docob.

Tableau VII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	25	2 127 ha	180 000 €
NA ZP24	15	690 ha	285 000 €
NA EL24	21	1 384 ha	1 494 000 €

Lors de la CRAEC du 10 décembre, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues que lors de la prochaine CRAEC qui se tiendra en mars 2025.



## 4. PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS « FORESTIERS » ET « NI AGRICOLES NI FORESTIERS »

### 4.1. Identification des propriétaires et ayants droits

En 2019, une base de données a été formalisée (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires) pour l'ensemble des parcelles incluses en totalité ou en partie dans les périmètres de site Natura 2000. Cette phase est donc sans objet.

### 4.2. Prise de contact avec les propriétaires et ayants droits

Les opérateurs de l'animation du site ont été informés par les services de la Région en début d'année 2024, qu'il n'y aurait pas d'AAP « Contrat Natura 2000 » cette année.

Pour 2025, le lancement d'un AAP est prévu en début d'année. Le calendrier n'est à ce jour pas connu, le détail du cadre de l'AAP sera présenté par les services de la R2gion en janvier 2025.

### 4.3. Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l'instruction des dossiers

#### 4.3.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal - Commune du Bugue

La commune du Bugue est propriétaire d'une parcelle située dans le site Natura 2000 qui abrite des HIC de pelouses calcaires.

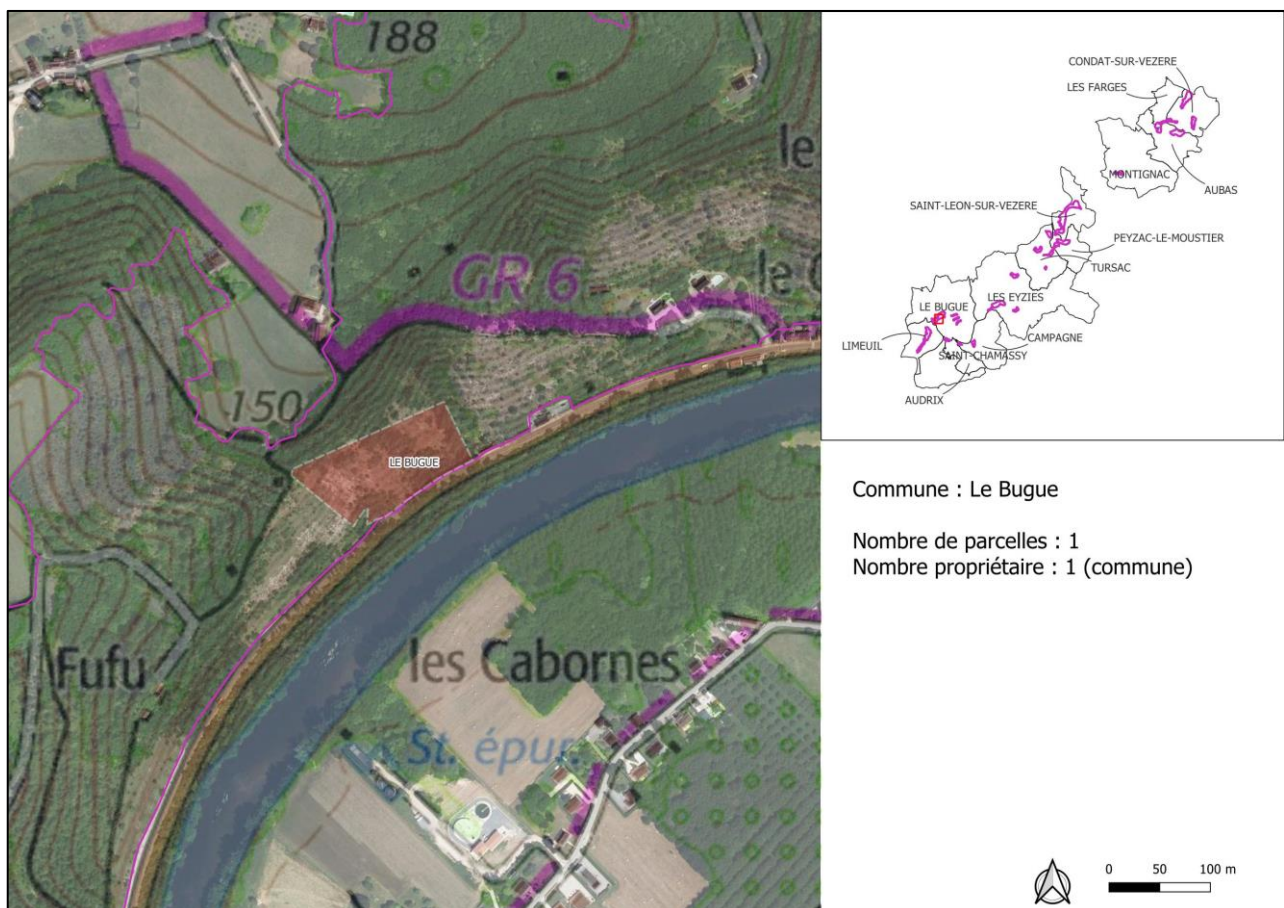


Figure 6 : Parcelles en propriété de la commune du Bugue

Le 25/05/2023 un RDV avec M. Le Maire du Bugue a eu lieu afin de présenter le dispositif et les possibilités de contrats N2000.

Le 14/06/2023, un RDV en mairie suivi d'une visite terrain a été organisé avec M. Le Maire ainsi qu'un éleveur ovin local. Compte tenu des contraintes liés au terrain (pente forte, proximité de la route en contrebas de la parcelle), il a été décidé de réaliser à l'automne 2023 une phase test de pâturage. Ce test de pâturage n'a pour autant pas encore été mis en œuvre à ce jour.

En 2025, il faudra relancer la commune et l'éleveur pour la réalisation de cette phase de test.

#### 4.3.2. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal

Le contrat N2000 porté par l'AFPL du Randal arrivant à échéance fin 2024, des premiers échanges ont eu lieu concernant la reconduction de celui-ci. Le bénéficiaire y est favorable, cependant, des adaptations des secteurs d'intervention sont envisagées.

#### 4.3.2. Contrat Natura 2000 - CEN Nouvelle Aquitaine

Le CEN NA est propriétaire de parcelles sur le coteau d'Entamniès (Tursac). Le CEN envisage de déposer un contrat Natura 2000 d'entretien de milieux ouverts par broyage ou débroussaillage pour 2025.

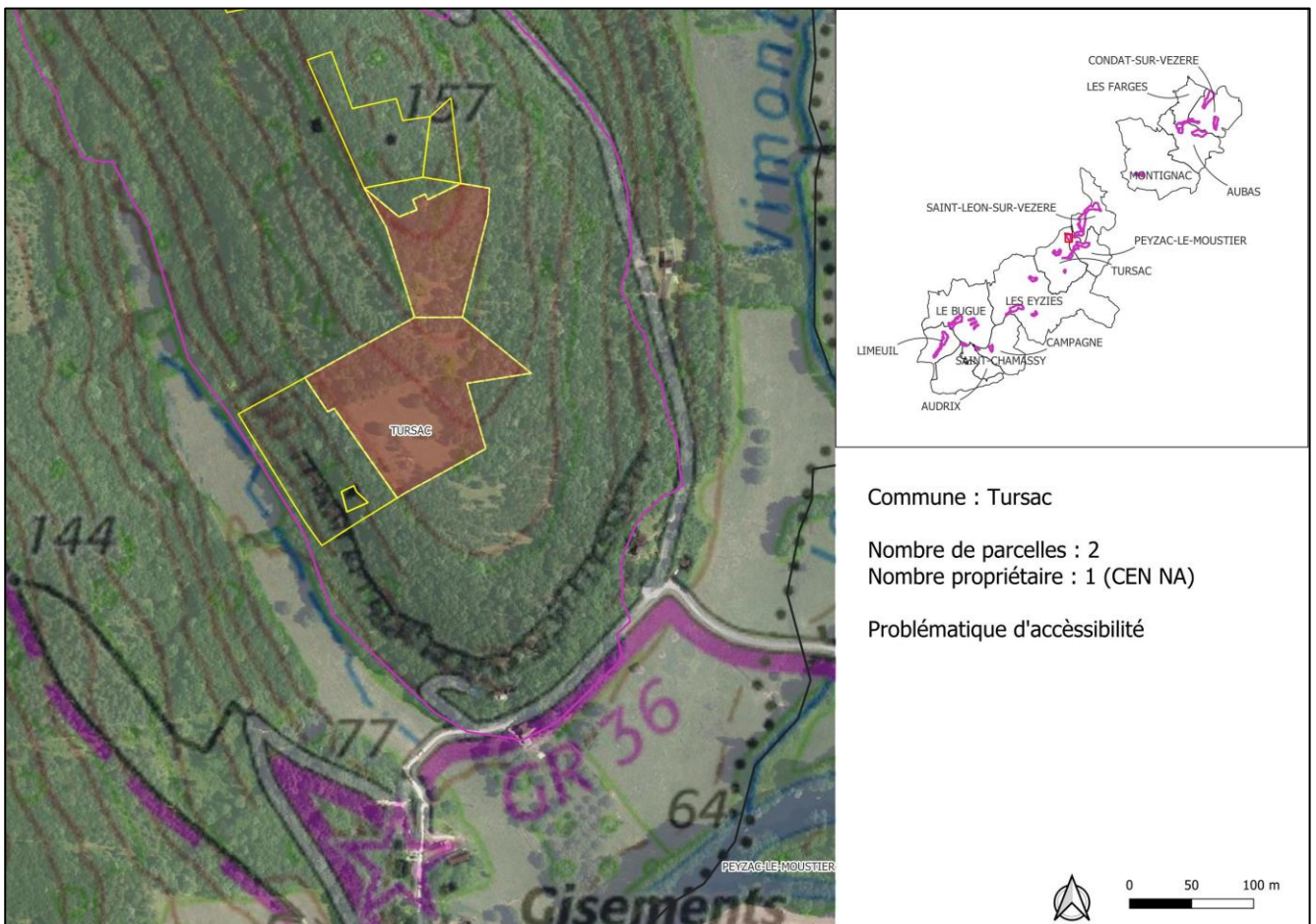


Figure 7 : Parcelles en propriété du CEN NA

### 4.4. Aide à la mise en œuvre technique des actions et Suivi technique, administratif et financier

#### 4.4.1. Contrat Natura 2000 - AFPL le Randal

Ce contrat Natura 2000 débuté en 2020 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges); au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier.

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe).



Tableau VIII : Liste des parcelles concernées par le contrat N2000

SITE	COMMUNE	SECTION	NUMERO	PARCELLE	SURFACE (ha)
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	142	OC_142	0,95
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	144	OC_144	0,83
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1054	OC_1054	2,18
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1055	OC_1055	0,41
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1056	OC_1056	0,45
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1057	OC_1057	5,62
La roche chapelane	Condat-sur-Vézère	OC	1239	OC_1239	9,03
L'escaleyrou	Aubas	OB	553	OB_553	20,09
L'escaleyrou	Aubas	AC	6	AC_6	8,12
L'escaleyrou	Aubas	AC	7	AC_7	26,68
Le cheylard	Les Farges	OB	367	OB_367	1,23
Le cheylard	Les Farges	OB	388	OB_388	1,05
Le cheylard	Les Farges	OB	390	OB_390	2,32
Le cheylard	Les Farges	OB	426	OB_426	0,90

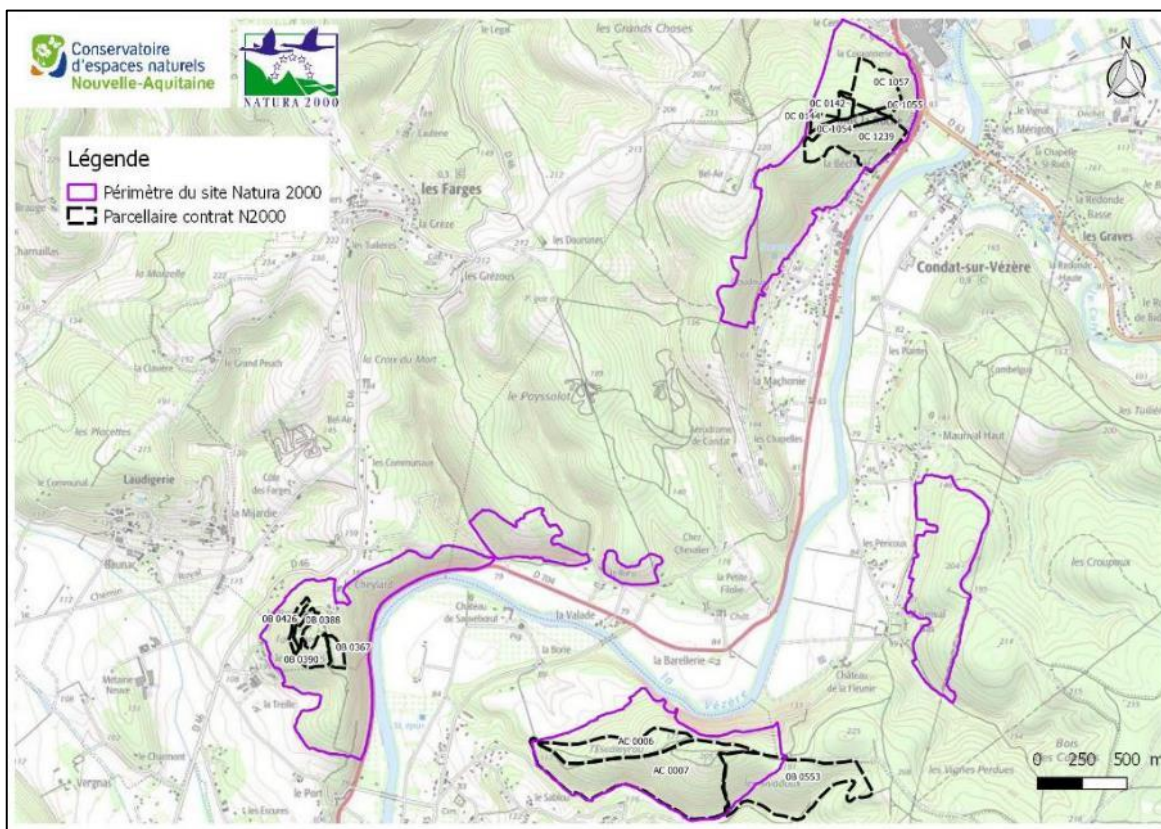


Figure 8: Secteurs concernés par le contrat Natura 2000 porté par l'AFPL du Randal

Le suivi de ce contrat consiste à :

- Assurer l'interface entre, les propriétaires bénéficiaires des contrats Natura 2000 et les services de l'État,
- Accompagner les propriétaires dans la mise en œuvre des interventions,
- Suivre le planning des interventions,
- Accompagner les propriétaires pour les demandes de paiement annuel.
- Réaliser si nécessaire les demandes d'avenants pour le compte des propriétaires

Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat sont les suivantes :

- 2020 : Action de pâturage + Acquisition d'équipements pastoraux

- 2021 : Action de pâturage + Acquisition d'équipements pastoraux
- 2022 : Action de pâturage
- 2023 : Action de pâturage + Installation d'un parc fixe
- 2024 : Action de pâturage

Des échanges préalables à la mise en œuvre du pâturage ont lieu chaque année avec l'AFPL du Randal et les éleveurs ovins intervenants sous forme de prestation sur les sites. Les modalités de gestion par pâturage ont été discutées (périodes, parcs, localisation, chargement...). Des échanges réguliers avec les éleveurs et l'AFPL sont maintenus tout au long de l'opération.



Figure 9 : Mise en œuvre du pâturage sur le site de l'Escaleyrou

## 5. ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Les animateurs du site ont participé à plusieurs réunions de l'AFPL. A ces occasions, ils ont pu faire état des enjeux en termes de patrimoines naturels sur le site et sur les pelouses calcaires d'une manière générale, veiller à leur bonne prise en compte dans les plans de pâturage, sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques liées à la conduite de leur troupeau sur ce type de milieu.

## 6. ASSISTANCE À L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉVALUATION D'INCIDENCE

Les animateurs du site ont été sollicités à 2 reprises concernant l'évaluation des incidences (une au titre des manifestations sportives, une « autre »). Ils ont fourni les éléments nécessaires aux porteurs de projets dans la complétion du formulaire simplifié d'évaluation des incidences.

Lors du COPIL du 13/11/24, la DDT de la Dordogne a proposé de réaliser une formation spécifique sur ce sujet de l'évaluation des incidences auprès des élus du territoire, porteurs de projets, services instructeurs de la collectivités.

## 7. SYNTHÈSE, BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB

### 7.1. Bilan

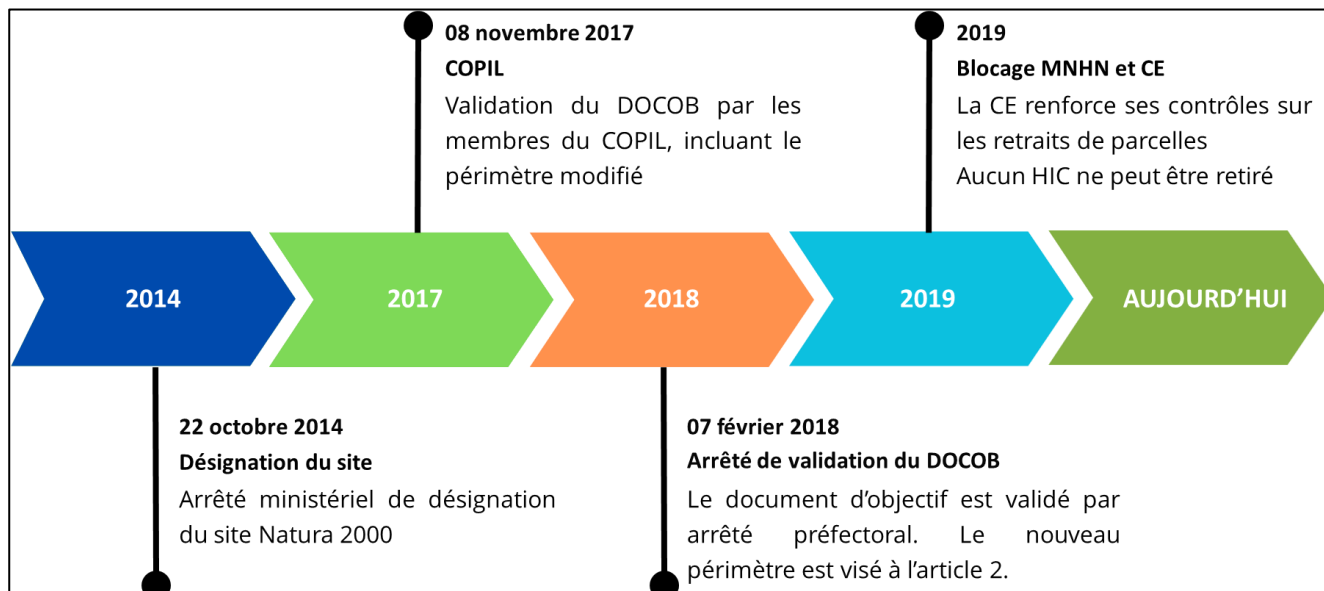
Le présent document constitue le bilan de l'animation du site Natura 2000 pour la période allant de août 2022 à décembre 2023. Il s'attache à faire la synthèse du travail d'animation réalisé sur cette période.

### 7.2. Mise à jour du DOCOB

#### 7.2.1. Périmètre du site Natura 2000

Lors du COPIL du 13/11/2024, un point a été fait avec les services de l'état sur les problématiques liées au périmètres du site Natura 2000.

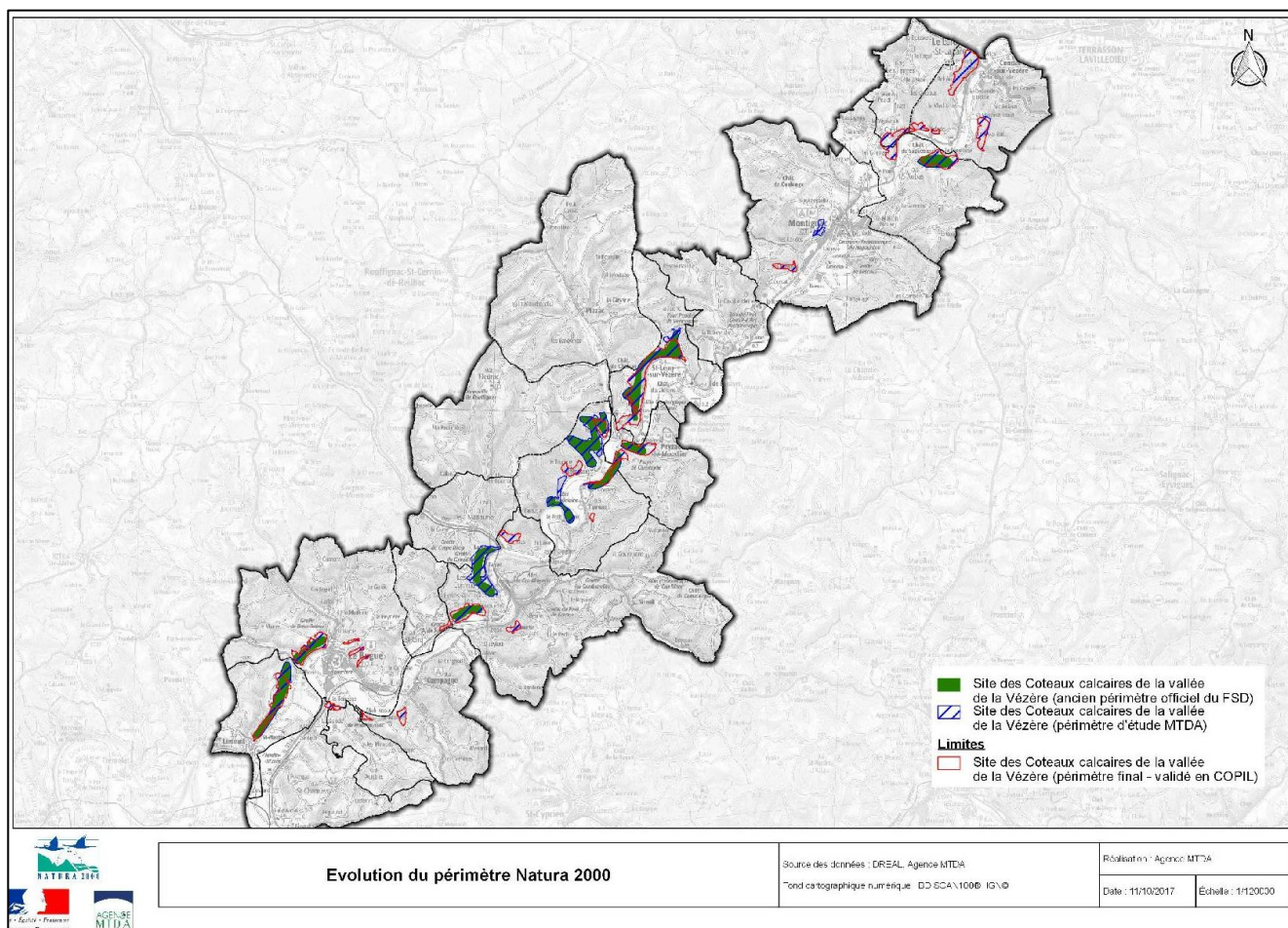




En octobre 2014, le périmètre du site est désigné par arrêté ministériel. En novembre 2017, à la suite du travail réalisé par l'agence MTDA, le COPIL a validé le DOCOB qui inclus une modification du périmètre initial notamment par le retrait de certaines parcelles. En février 2018, le DOCOB et le nouveau périmètre sont validés par arrêté préfectoral. En 2019, la commission européenne (CE) renforce ses contrôles sur les retraits de parcelles, impliquant qu'aucun HIC ne peut être retiré. Aujourd'hui, le MNHN bloque le processus de validation du nouveau périmètre (validé en 2017 par le COPIL et 2018 par arrêté préfectoral) sachant que la Commission Européenne ne le validera pas en l'état.

En conséquence, à ce jour, 2 périmètres coexistent :

- Le périmètre initial (en vert sur la carte ci-dessous),
- Le périmètre validé par arrêté préfectoral (en rouge sur la carte ci-dessous).



Pour sortir de cette situation, un travail va devoir être mené en 2025 pour aboutir à la validation du périmètre par le MNHN puis par le CE.

### 7.2.2. Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)

Une démarche de mise à jour du FSD a été engagée en 2024 avec les services de l'État.

Pour cela, l'ensemble des données naturalistes disponibles au sein des sites Natura 2000 a été recensé, à partir des bases SINP régionales :

- Observatoire Fauna, pour les données faunistiques ;
- Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour les données floristiques.

Les espèces d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces patrimoniales (espèces protégées ou menacées d'après les listes rouges) qui n'étaient pas encore connues au sein des sites ont ainsi été recensées.

Une information de cette proposition de mise à jour du FSD a été faite lors du COPIL du 13/11/2024.

Tableau IX : Taxons de l'annexe II de la DHFF proposés au FSD

Groupe	Code Natura 2000	Taxon
Chiroptères	1308	Barbastella barbastellus
Chiroptères	1310	Miniopterus schreibersii
Chiroptères	1323	Myotis bechsteinii
Chiroptères	1307	Myotis blythii
Chiroptères	1321	Myotis emarginatus
Chiroptères	1324	Myotis myotis
Chiroptères	1305	Rhinolophus euryale
Chiroptères	1304	Rhinolophus ferrumequinum
Chiroptères	1303	Rhinolophus hipposideros
Coléoptères	1083	Lucanus cervus
Lépidoptères	1065	Euphydryas aurinia

11 taxons dont 1 nouveaux pour le site :

- 9 mammifères (chauves-souris)
- 1 lépidoptère
- 1 coléoptère

En rouge : nouveau taxon pour le FSD

Tableau X : Taxons de l'annexe IV de la DHFF proposés au FSD

Groupe	Code Natura 2000	Taxon
Amphibiens	1191	Alytes obstetricans
Chiroptères	1327	Eptesicus serotinus
Chiroptères	5365	Hypsugo savii
Chiroptères	1314	Myotis daubentonii
Chiroptères	1331	Nyctalus leisleri
Chiroptères	2016	Pipistrellus kuhlii
Chiroptères	1309	Pipistrellus pipistrellus
Chiroptères	5009	Pipistrellus pygmaeus
Lépidoptères	1058	Phengaris arion
Reptiles	5670	Hierophis viridiflavus
Reptiles	1256	Podarcis muralis

11 taxons, dont 10 nouveaux pour le site :

- 7 mammifères (chauves-souris)
- 2 reptiles
- 1 amphibien
- 1 lépidoptère

En rouge : nouveau taxon pour le FSD

Tableau XI : Autres taxons importants proposés au FSD

Groupe	Taxon	Groupe	Taxon
Amphibiens	<i>Bufo spinosus</i>	Flore	<i>Valeriana tripteris</i>
Flore	<i>Aira elegantissima</i>	Lépidoptères	<i>Arethusana arethusa</i>
Flore	<i>Ajuga chamaepitys</i>	Lépidoptères	<i>Cupido minimus</i>
Flore	<i>Amelanchier ovalis</i>	Lépidoptères	<i>Hesperia comma</i>
Flore	<i>Anacamptis fragrans</i>	Lépidoptères	<i>Hipparchia semele</i>
Flore	<i>Arabis alpina</i>	Lépidoptères	<i>Lasiommata maera</i>
Flore	<i>Arenaria controversa</i>	Lépidoptères	<i>Pseudophilotes baton</i>
Flore	<i>Astragalus monspessulanus</i>	Lépidoptères	<i>Pyrgus carthami</i>
Flore	<i>Bromus squarrosus</i>	Lépidoptères	<i>Satyrium acaciae</i>
Flore	<i>Campanula persicifolia</i>	Lépidoptères	<i>Satyrium spini</i>
Flore	<i>Carex digitata</i>	Lépidoptères	<i>Satyrium ferula</i>
Flore	<i>Carex humilis</i>	Lépidoptères	<i>Speyeria aglaja</i>
Flore	<i>Clypeola jonthlaspi</i>	Odonates	<i>Cordulegaster bidentata</i>
Flore	<i>Crucianella angustifolia</i>	Oiseaux	<i>Accipiter nisus</i>
Flore	<i>Doronicum pardalianches</i>	Oiseaux	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Flore	<i>Epipactis microphylla</i>	Oiseaux	<i>Carduelis carduelis</i>
Flore	<i>Euphorbia seguieriana</i>	Oiseaux	<i>Circaetus gallicus</i>
Flore	<i>Euphorbia verrucosa</i>	Oiseaux	<i>Corvus corax</i>
Flore	<i>Galium glaucum</i>	Oiseaux	<i>Corvus monedula</i>
Flore	<i>Hypericum montanum</i>	Oiseaux	<i>Cuculus canorus</i>
Flore	<i>Iberis amara</i>	Oiseaux	<i>Delichon urbicum</i>
Flore	<i>Inula spiraeifolia</i>	Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i>
Flore	<i>Lactuca perennis</i>	Oiseaux	<i>Falco tinnunculus</i>
Flore	<i>Lathyrus pannonicus var. asphodeloides</i>	Oiseaux	<i>Lullula arborea</i>
Flore	<i>Lobaria pulmonaria</i>	Oiseaux	<i>Milvus migrans</i>
Flore	<i>Mercurialis huetii</i>	Oiseaux	<i>Phylloscopus bonelli</i>
Flore	<i>Neottia nidus-avis</i>	Oiseaux	<i>Phylloscopus collybita</i>
Flore	<i>Ophrys apifera</i>	Oiseaux	<i>Prunella modularis</i>
Flore	<i>Orchis simia</i>	Oiseaux	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>
Flore	<i>Orobanche teucrii</i>	Oiseaux	<i>Serinus serinus</i>
Flore	<i>Ranunculus paludosus</i>	Oiseaux	<i>Streptopelia turtur</i>
Flore	<i>Rhaponticum coniferum</i>	Oiseaux	<i>Strix aluco</i>
Flore	<i>Rosa spinosissima</i>	Oiseaux	<i>Sylvia atricapilla</i>
Flore	<i>Ruscus aculeatus</i>	Oiseaux	<i>Turdus viscivorus</i>
Flore	<i>Spiraea hypericifolia subsp. obovata</i>	Reptiles	<i>Timon lepidus</i>
Flore	<i>Trinia glauca</i>	Reptiles	<i>Vipera aspis</i>

En rouge : nouveau taxon pour le FSD

72 taxons dont 71 nouveaux pour le site : 36 de flore, 21 oiseaux, 11 lépidoptères, 2 reptiles 1 amphibiens, 1 odonates

## 8. ORGANISATION DES RÉUNIONS DE COMITÉ DE PILOTAGE

Cette année, une réunion de COPIL a été organisée le 13 novembre 2024. Une présentation du bilan de l'animation pour les années 2023 et 2024 a été faite

L'ordre du jour était le suivant

1. Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025 / Transfert de compétence à la Région
2. Rappels du DOCOB / Périmètre du site / Mise à jour
3. Bilan de l'Animation réalisée en 2023/2024 (en cours) et Perspectives
4. Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
5. Prévisionnel avril 2024 – juillet 2025

Le prochain COPIL est prévu pour juin 2025.

Les courriers d'invitation au COPIL, les comptes rendus de COPIL et la présentation projetée sont présentés en annexe 1.

## 10. PERSPECTIVES POUR LA PÉRIODE 2025

De janvier 2025 à aout 2025, le calendrier prévisionnel d’animation pourrait être le suivant :

ACTIONS		2025							
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Information et communication sur les mesures de gestion	Maintenance et alimentation du site Internet								
	Animation sur site/Article journal communautaire								
MAEC	Information et communication sur les MAEC / Prise de contact								
	Diagnostics parcellaires et d'exploitation								
	Rédaction Diagnostics								
	Appui administratif et technique / Suivi du dossier								
Contrat Ni-Ni	Identification et prise de contact								
	Montage de contrat : Diagnostic des parcelles, Proposition de contrat, Aide au montage de dossier & Suivi de l’instruction des dossiers								
	Mise en œuvre contrat : Suivi de l'instruction du dossier, Aide à la mise en œuvre technique des actions, Suivi administratif et financier								
Assistance à l’application du régime d’évaluation d’incidence - Réponses aux sollicitations									
Synthèse, Bilan Mise à jour du DOCOB									
Organisation des réunions de comité de pilotage									



---

## ANNEXES

---

**Annexe 1** : Réunion de COPIL n°5 : courrier d'invitation, compte rendu de COPIL, présentation projetée

**Annexe 1 :**

*Réunion de COPIL n°5 :*

- courrier d'invitation
- compte rendu de COPIL
- présentation projetée

Mesdames, Messieurs  
Les Membres du Comité de pilotage

**Objet : Invitation réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000  
Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère qui se tiendra :

**Mercredi 13 novembre 2024 de 14h00 à 16h00  
au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (Salle n°1) aux Eyzies**

Ordre du jour de la réunion :

- Bilan de l'animation 2023-2024
- Perspectives
- Point sur le périmètre du site
- Point sur le marché et les financements
- Actions biodiversité de la CC Vallée de l'Homme

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Fait aux Eyzies, le 18/10/2024

Stéphane ROUDIER,  
Président du COPIL

Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme  
28 avenue de la Forge • 24620 Les Eyzies • Tél : 05.53.51.70.70 • [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr) • [contact@cc-vh.fr](mailto:contact@cc-vh.fr)

Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand | Fantac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil | Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges | Limeuil | Mauzens-Miremont  
Montignac | Peyzac-Le Moustier | Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac | Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy | Saint-Félix de Reillac et Mortemart  
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont | Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux





La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Sites Natura 2000 FR7200667 : Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

**Mercredi 13 novembre 2024 – 14h00**  
**Au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire**

### **Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe**

M. ROUDIER Stéphane, Président du COPIL, ouvre la réunion et propose un tour de table de présentation des participants à la réunion. L'objet de la réunion est de faire le bilan de la première et deuxième année d'animation, concernant la phase d'animation 2022-2025.

Mme. VILLESUZANNE Marie-Laure, qui doit s'absenter par la suite, entame la réunion autour des actions biodiversité portées par la CCVH. L'intercommunalité a réalisé un Atlas de la Biodiversité entre 2021 et 2023 sur l'ensemble de ses 26 communes. Cet inventaire s'est accompagné de formations de sensibilisation à destination des élus et des agents des centres de loisirs.

Les territoires ayant réalisés un ABC poursuivent généralement leur engagement via le programme « Territoire Engagé pour la Nature » porté par l'OFB. La CCVH a étudié sa future stratégie en répondant à l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « Territoire en transition ». En raison des coupes budgétaires de l'Etat, notre projet ne sera pas présenté en commission en novembre 2024 et les suites sont incertaines.

Sur le volet biodiversité, la CCVH souhaite aider à la mise en place d'aires éducatives dans les écoles primaires. Ce type de projet nécessite une grande motivation de la part du corps enseignant. Une mise en place à la rentrée 2025 est à l'étude avec l'école de Plazac.

En direction du grand public, l'intercommunalité continue ses actions de sensibilisation via l'organisation de la 3<sup>ème</sup> édition de l'événement Printemps de la biodiversité en vallée de l'homme » qui a lieu entre les mois de mars et juin sur l'ensemble de ces 26 communes.

La parole est laissée à M. DUFFAU Matthieu du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion :

- Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025 / Transfert de compétence à la Région
- Rappels du DOCOB / Périmètre du site / Mise à jour
- Bilan de l'Animation réalisée en 2023/2024 (en cours) et Perspectives
- Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
- Prévisionnel janvier 2025 – août 2025

M. DUFFAU fait un rappel du dispositif Natura 2000. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées. Dans la continuité, il fait un rappel de l'historique de l'animation

sur le site et du marché d'animation en cours (2022-2025). Il précise que ce COPIL fait état du travail réalisé entre février 2023 et novembre 2024.

La parole est laissée à M. MAILLOS Hugo, Technicien Gestion des sites Natura 2000 au service Natura 2000 de la Région Nouvelle-Aquitaine. M. MAILLOS, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

## ● Rappel du DOCOB – Périmètre du site et mise à jour

### 1. Périmètre du site Natura 2000 et enjeux liés aux habitats

M. DUFFAU rappelle les caractéristiques du site : le périmètre validé par arrêté préfectoral en 2018 s'étend sur 790 ha à travers 13 communes et rassemble 12 habitats d'intérêts communautaires (HIC). Les enjeux principaux concernent les pelouses sèches et les tonsures annuelles. A cela s'ajoute les enjeux autour d'espèces faune et flore.

Mme AUPY Mélanie de la DDT de la Dordogne, procède au rappel historique du site Natura 2000. En octobre 2014, le périmètre du site est désigné par arrêté ministériel. En novembre 2017, suite au travail réalisé par l'agence MTD, le COPIL valide le DOCOB qui inclut une modification du périmètre initial notamment par le retrait de certaines parcelles. En février 2018, le DOCOB et le nouveau périmètre sont validés par arrêté préfectoral. En 2019, la commission européenne (CE) renforce ses contrôles sur les retraits de parcelles, impliquant qu'aucun HIC ne peut être retiré. Aujourd'hui, le MNHN bloque le processus de validation du nouveau périmètre (validé en 2017 par le COPIL et 2018 par arrêté préfectoral) sachant que la Commission Européenne ne le validera pas. Pour sortir de cette situation, deux propositions sont suggérées :

- Conserver l'ancien périmètre du site Natura 2000 (de 2014)
- Réintégrer les parcelles de HIC initialement identifiées lors de travail de cartographie des habitats

L'assemblée est favorable à la deuxième solution. M. COSSON Maxime conseille de vérifier si les parcelles qui posent aujourd'hui un problème relèvent toujours de HIC. Après renseignements, M. MAILLOS Hugo confirme qu'il sera possible de faire passer cette action de vérification sur la partie « amélioration des connaissances » du marché en cours. M. DUFFAU suggère également de demander l'intervention du CBNSA au travers de ses missions d'assistance Natura 2000.

Dans le cas où les parcelles ciblées s'avèreraient être des HIC, le processus de réintégration de ces parcelles pourrait prendre la forme suivante :

- Proposition de zones cohérentes englobant les parcelles identifiées en HIC
- Réunion à l'initiative de la DDT avec les communes concernées pour proposer et valider ces zones
- Validation en COPIL
- Soumission au MNHN pour validation de principe
- Nouvelle consultation de l'ensemble des collectivités

## 2. Enjeux liés aux espèces

Les enjeux écologiques liés aux espèces d'intérêt communautaire (EIC) sont rappelés. M. DUFFAU informe le COPIL d'erreurs et de manquements dans les listes d'espèces du Formulaire Standard de Données (FSD) du site. En effet, le FSD n'a pas été mis à jour depuis la rédaction du DOCOB (2018), or les connaissances naturalistes ont progressé depuis. Le FSD constitue la « Fiches d'identité » des sites Natura 2000 et est le support de l'information transmise à la Commission européenne. **C'est pourquoi un travail de mise à jour important a été entrepris cette année.** M. DUFFAU précise qu'une information de cette mise à jour doit être faite au COPIL. M. MAILLOS ajoute que cette mise à jour est importante car c'est sur la liste des espèces et des habitats dits d'intérêt communautaire que les animateurs s'appuient pour mettre en place les actions contractuelles.

En synthèse, il ressort de cette mise à jour du FSD, les éléments suivants :

- Annexe II : 11 espèces dont 1 nouvelles :
    - 9 mammifères (chauves-souris), 1 papillon, 1 coléoptère
  - Annexe IV : 11 espèces dont 10 nouvelles :
    - 7 mammifères (chauves-souris), 2 reptiles, 1 amphibien, 1 papillon
  - Autres espèces importantes : 72 dont 71 nouvelles :
    - 36 plantes, 21 oiseaux, 11 papillons, 2 reptiles, 1 amphibien, 1 libellule
- Bilan de l'animation réalisée en 2023/2024 (en cours) et Perspectives

M. DUFFAU présente ensuite le bilan de l'animation menée sur site en 2023 et 2024 en s'appuyant sur le cahier des charges du Marché d'animation.

### 1. Informer et Communiquer

Il est rappelé qu'un site internet dédié au Site Natura 2000 « Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » a été créé sur la période du précédent marché d'animation. Il est disponible à l'adresse suivante : [www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr)

Le site internet comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site Natura 2000, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Il est précisé que le site internet est mis à jour au fil de l'eau. **Il est proposé de relayer l'adresse du site sur les sites internet respectifs des communes concernées.**

Dans le cadre de son « Printemps de la biodiversité en vallée de l'Homme », la CCVH a organisé en avril et juin 2023 des animations papillons et reptiles sur le périmètre du site Natura 2000 (Aubas/Les Farges), avec une présentation des actions du CEN sur les sites pour la préservation de la biodiversité.

### 2. Assistance évaluation des incidences N2000

L'article 6 de la Directive Habitat, Faune, Flore précise que : « *tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site* ». Trois listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :



- une liste nationale définit par l'Article R414-19 du code de l'environnement
- une 1ère liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
- Une 2ème liste locale définit par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

M. DUFFAU précise qu'il a été sollicité à 3 reprises pour assister les maîtres d'ouvrage de projet dans la complétude des formulaires d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, notamment pour des manifestations sportives.

Concernant les perspectives 2025, la DDT propose de réaliser une formation à destination des élus du territoire et des porteurs de projet afin qu'ils puissent comprendre les évaluations d'incidences. Mme PEYRE Anne propose d'ouvrir ses formations aux services instructeurs.

M. KUSTER Gé, élu à la mairie de St-Léon, évoque le projet de jeunes agriculteurs de (re)planter de la vigne sur la côte de JOR sur un terrain appartenant à la commune. Ils rencontrent des difficultés dans l'élaboration de ce projet. Mr ROUDIER Stéphane propose de l'inscrire dans les objectifs 2025.

### **3. Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion**

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. DUFFAU présente les 2 outils principaux :

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

#### **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques**

Mme BOISVERT Bernadette de la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement des campagnes 2023 et 2024 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par 3 d'entre eux.

Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu biodiversité. Les budgets attribués sont de 300 000€ en 2023 et de 200 000€ en 2024. Sur les communes concernées par le site Natura 2000, 1 exploitant a engagé en 2023 des parcelles en retard de fauche ce qui représente une surface de 3,22 ha correspondant à une enveloppe de 4089€ sur les 5 années d'engagement. Le faible taux de contractualisation s'explique par le fait que la majorité du site Natura 2000 est situé en zone non agricole. 95% de l'enveloppe budgétaire a été consommée sur les 2 premières années.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels. Il a bénéficié d'un budget de 500 000€ en 2023 tout comme en 2024. En 2023, 6 dossiers ont été engagés représentant une surface de 189ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 84 315€. En 2024, 5 dossiers ont été engagés représentant une surface de 91ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 37 057€.

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Le budget attribué en 2023 était de 1 100 000€ contre 500 000€ en 2024. En 2023, 2 dossiers ont été déposés pour des exploitations présentes sur les communes du site (48ha

engagés pour un montant de 55 885€ sur 5 ans). En 2024, 1 dossier a été déposé pour une exploitation présente sur les communes du site (51ha engagés pour un montant de 45 000€ sur 5 ans).

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2025 des MAEC. Les budgets demandés seront :

- 180 000€ pour le BD24
- 250 000€ pour le ZP24
- 1 100 000€ pour le EL24

#### **Contrats N2000 « ni agricole ni forestier »**

Un contrat Natura 2000 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier. Il concerne 30 hectares de HIC sur une durée de 5 ans (2020-2424).

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe). En 2023, les fonds ont permis l'installation d'un parc fixe sur le secteur de l'Escaleyrou

Une reconduction du contrat pour l'AFPL Le Randal arrivant à échéance en prévu en 2025, avec une adaptation des secteurs. Celui-ci durera 4 ans.

Sur la commune du Bugue, concernant une parcelle, M le Maire a été rencontré en mai 2023 pour une présentation du dispositif Natura 2000. En juin 2023, une rencontre sur site a eu lieu avec un éleveur ovin et M. le Maire. Face aux contraintes géographiques de la parcelle (forte pente, route en contrebas), il avait été convenu de réaliser une phase de test pour la faisabilité de pâturage. Celle-ci n'a pas encore été menée. Il faudra relancer la dynamique.

#### **4. Perspectives 2025**

- Lancement d'un AAP « Contrat Natura 2000 » probablement en début d'année 2025
- Janvier 2025 : webinaire de la Région sur les détails du cadre de l'AAP
- Ouverture des contrats N2000 « Forestier »

Sur la commune de Tursac, le CEN N-A est propriétaire de parcelles sur le coteau d'Entamnies. Il est prévu de répondre à l'AAP « contrat Natura 2000 » en 2025 visant l'entretien et la restauration des milieux ouverts par broyage ou débroussaillage pendant 4 ans.

#### **● Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000**

Mme FILJAK Tatiana de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) présente l'Atlas de la Biodiversité qui a eu lieu sur l'intercommunalité : le projet et ses objectifs, les groupes d'espèces concernés, les résultats (restitution écrite, affiches, dépliants, livrets rando, malles pédagogiques) ainsi que les perspectives à venir en termes d'animation à destination du grand public.

#### **● Conclusion**

Il est rappelé que le l'animation du site doit se terminer en août 2025, suivant en cela le calendrier du marché liant le CEN et la CA24 au CCVH.

Il est évoqué la possibilité de repousser cette fin d'animation au 30 septembre 2025, pour des considérations pratiques. En effet, une fin du marché en août imposerait la tenue d'un dernier Copil en juin (hors période estivale), ce qui aurait pour conséquence d'avoir seulement un délai de 7 mois entre la tenue de 2 réunions de COPIL (au lieu de 12 mois, durée plus classique). En repoussant la fin de mission, ce dernier Copil pourrait alors se tenir courant septembre.

Suite à leur sollicitation, les élus présents répondent favorablement à cette demande. Cela aura pour corollaire de provoquer la construction d'un avenant au marché liant le CEN, la CA24 et la CCVH.

Le prochain COPIL, qui sera le dernier de cette phase d'animation 2022-2025, est prévu pour septembre 2025. M. ROUDIER clôt la réunion vers 16h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution.

M. Stéphane ROUDIER  
Président du Copil Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère





1



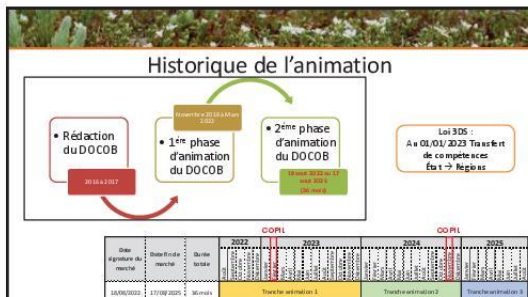
2



3



4



5



6

Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

## RAPPELS DU DOCOB / PÉRIMÈTRE DU SITE / MISE À JOUR

7

**PÉRIMÈTRE DU SITE HISTORIQUE**

- 2014**: 22 octobre 2014 : Désignation du site. Arrêté ministériel de désignation du site Natura 2000.
- 2017**: 08 novembre 2017 : COPIL. Validation du DOCOB par les membres du COPIL, incluant le périmètre modifié.
- 2018**: 07 février 2018 : Arrêté de validation du DOCOB. Le document d'objectif est validé par arrêté préfectoral. Le nouveau périmètre est visé à l'article 2.
- 2019**: Blocage MHNH et CE. La CE renforce ses contrôles sur les travaux de parcelles. Aucun IHC ne peut être retiré.
- AUJOURD'HUI**

8

Périmètres : vue générale

Évaluation de périmètre Natura 2000

9

Périmètres : Zooms

10

**PÉRIMÈTRE DU SITE CHAMPS D'APPLICATION**

	PÉRIMÈTRE INPN (validé par la CE)	NOUVEAU PÉRIMÈTRE (validé par APJ)
Évaluation des incidences	✓	✓

**PÉRIMÈTRE D'ÉVALUATION x PÉRIMÈTRE INPN = AJOUTS VALIDÉS EN 2018**

- PLUJ Val de l'Homme, approuvé le 05 mars 2020 a fait l'objet d'une évaluation des incidences sur la base du périmètre INPN validé par la CE. Les parcelles ajoutées par le nouveau périmètre doivent également faire l'objet d'évaluation des incidences.
- PLUJ Ter assisnais en Périgord Noir Thionon Hautefort (en cours d'élaboration) fait l'objet d'une évaluation des incidences sur le nouveau périmètre (non concerné par l'ancien périmètre).

11

**Enjeux liés aux habitats naturels: 12 HIC**

Pelouse sèche	Tourneurs annuels	Landes à Genévriers	Prairies fauchées	Habitats ouverts et semi-ouverts
Dolles rocheuses à ergoline	Souris périllantes	Grottes non exploitables par la tourterelle	Végétation des parcelles voisines	Habitats rocheux
Héracias	Forêts peuplées à Tilius à grandes feuilles	Chénopées vives	Riviers alluviales à Ailanthus filice	Habitats forestiers

12

### Enjeux liés aux espèces

- Plusieurs Espèces d'Intérêt Communautaire (Annexe II et IV de la DHFF)
- Autres enjeux liés aux espèces de faune et de flore :
  - Espèces protégées (PN, PR, PD)
  - Espèces menacées (listes rouges : VU, EN, CR)
  - Espèces à enjeu de conservation

Erreurs + seulement 1 espèce de l'annexe IV dans Formulaire Standard de Données du site  
 Amélioration des connaissances liée à l'ABC de la CCVH  
 =  
 Nécessité de mise à jour

13

### Mise à jour du Formulaire Standard de Données

- Késako ?**
  - « fiches d'identité » des sites Natura 2000
  - Support de l'information transmise à la Commission européenne
- Pourquoi ?**
  - Pas de mise à jour depuis la rédaction du DOCOB (2018), or les connaissances naturalistes ont progressé de puis.
  - Les opérations de gestion menées dans le cadre des Contrats Natura 2000 visent notamment la restauration ou le maintien des habitats des espèces de l'annexe II, il est important de savoir quelles espèces on retrouve sur le site.

14

### Mise à jour du Formulaire Standard de Données

Comment ?

15

### Mise à jour du FSD : Espèces Annexe II DHFF

16

### Mise à jour du FSD : Espèces Annexe II DHFF

17

### Mise à jour du FSD : Espèces Annexe IV DHFF

L'Aure du serpolet	La Ptilotelle de Kuhl La Ptilotelle commune Le Murin de Daubenton La Ptilotelle pygmaïque La Sérotine commune Le Vespère de Saül La Noctuelle de Leister	L'Alyx accoucheur	Le Léopard de muraille Le Couleuvre vert et jaune
--------------------	--	-------------------	--

18

### Mise à jour du FSD : Synthèse

- Annexe II : 11 espèces dont 1 nouvelles :
  - 9 mammifères (chèvres-souris), 1 papillon, 1 coléoptère
- Annexe IV : 11 espèces dont 10 nouvelles :
  - 7 mammifères (chèvres-souris), 2 reptiles, 1 amphibien, 1 papillon
- Autres espèces importantes : 72 dont 71 nouvelles :
  - 36 plantes, 21 oiseaux, 11 papillons, 2 reptiles, 1 amphibien, 1 libellule



19

### Animation du site Natura 2000

## MISSIONS CONFIEES AUX OPERATEURS

20

### Les missions d'animation du site N2000

- Information et communication sur le dispositif N2000
- Mise en œuvre des outils de gestion contractuels :
  - Mise en œuvre des IMAC
  - Mise en œuvre des Contrats N2000
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence
- Coordination générale :
  - Rédaction des bilans d'animation annuels et mise à jour du DOCOB
  - Préparation et animations des réunions de COPIL

21

### Animation du site Natura 2000

## BILAN DE L'ANIMATION REALISEE EN 2023/2024

### PERSPECTIVES

22

### Informer et communiquer

- Site Internet dédié : [www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr](http://www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr)
  - Maintenance du site internet
  - Alimentation de la rubrique téléchargements



23

### Informer et communiquer

- Contexte : Printemps de la Biodiversité en Vallée de l'Homme
- Plusieurs animations/sorties natures réalisées sur le territoire en 2023 et 2024
- Certaines sur le périmètre du site Natura2000 :
  - Ex : 15/04/2023 à Aubas - Coteau de l'Escaleyrou : Sortie découverte des papillons des coteaux calcaires

24



### Assistance évaluation des incidences N2000

- Article 6 de la Directive HFF: « tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site »
- 3 listes recensant les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :
  - une liste nationale définie par l'Article R414-19 du code de l'environnement
  - une 1ère liste locale définie par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2011
  - une 2ème liste locale définie par l'arrêté préfectoral du 20 mars 2012

25

### Assistance évaluation des incidences N2000

- Objectif de la mission :
  - Assister les maîtres d'ouvrage de projet pour réaliser l'évaluation des incidences
  - Assurer l'information et répondre aux sollicitations de porteurs de projets pouvant impacter le site Natura 2000
  - Assurer une veille locale en lien avec les collectivités
- Sollicitation par des porteurs de projet :
  - 2023 : 1 sollicitation (manifestation sportive)
  - 2024 : 2 sollicitations (1 manifestation sportive + 1 autre «)
- Perspectives 2025 :
  - Formation DDT/Amateur à destination des élus/porteurs de projets

26

### Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

- Objectifs de la mission :
  - Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces d'origine
  - Mettre en place des actions de gestion/restauration et des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire cités dans le DOCOB
  - Soutenir la mise en œuvre ou le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement
- 2 outils principaux :
  - Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
  - Contrats Natura 2000 (forestiers ou agricoles et forestiers)

27

### Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

	Contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Objectif :	Financer des investissements ou des actions d'entretien non productif visant à assurer le maintien ou le développement de réserves de biodiversité ou de sites d'intérêt communautaire de conservation Natura 2000 de l'IC et l'IC	Accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le maintien ou le développement de pratiques favorables à l'environnement. Subsidier pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires où la préservation de la qualité des terres de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique
Financement :	Prise en charge 100% si porteur privé Prise en charge 80% si porteur public	Rémunérées sur la base des uncôûts et manques à gagner
Pour qui :	Propriétaire ou propriétaire / Non agriculteur	Exploitant agricole en activité
Où :	Sur des parcelles ni forestières ni agricoles sur les zones des IC ou des IEC contractés	Sur des parcelles déclarées à la PAC
Droits de coût :	Sans sur la base du volontariat (en règle générale)	Sans sur la base du volontariat (en règle générale)

28

### Mise en œuvre des MAEC - Cadre général

- Objectif : Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de pratiques agricoles favorables à l'environnement
- MAEC : Obligations (cahier des charges) / Rémunération

- Financement : FEADER / État / Agences de l'eau
- Gestion : DRAAF NA / Région NA

29

### Mise en œuvre des MAEC - Programmation 2023-2027

1 AAP en 2023  
1 AAP en 2024  
11 PAEC déposés en Dordogne

PAEC VALLEES EN DORDOGNE  
Campagne MAEC 2023

Sur le site Natura 2000, 3 PAEC se superposent :

- NA\_B024 : enjeu = maintien de la biodiversité
- NA\_Z024 : enjeu = développement de la pastorale
- NA\_E124 : enjeu = biodiversité animale et faune non domestique des élevages

30



31



32

### Mise en œuvre des MAEc - PAEC NA\_BD24

Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

- Enjeu : Bio diversité  
= Fusion de 5 anciens PAEC sur sites N2000
- Budget 2023 : 300 000 €
- Budget 2024 : 200 000 €

Opérateur :   
 Animateurs :

33

### PAEC NA\_BD24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
CIF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652
CPRA	Création de prairie	358
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Lignes	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml

34

### PAEC NA\_BD24 :

**Bilan 2023**  
A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

**Bilan 2024**  
Pas de nouvelles contractualisations

Diagnostic engagé - 2023  
 PAEC NA\_BD24 / Dordogne  
 Secteur Coteaux de la Vézère  
 3 ha  
 1 commune

35

### PAEC NA\_BD24 : Bilan 2023

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Engagée (ha)	Montant sur 5 ans
CIF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha	-	-	-
CPRA	Création de prairie	358 €/ha	-	-	-
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha	-	-	-
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha	-	-	-
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha	1	3,22 ha	4 089,40€
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha	-	-	-
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha	-	-	-
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Lignes	0,8 €/ml	-	-	-
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques - Fossés	1,6 €/ml	-	-	-
			1 exploitateur	3,22 ha	4 089,40€

36

### Mise en œuvre des MAEc - PAEC NA\_ZP24

Zone pastorale de Dordogne

- Enjeu : Pastoralisme
- Zone pastorale de Dordogne

Budget 2023 : 500 000 € (Budget demandé : 2 000 000 €)

Budget 2024 : 500 000 € (Budget demandé : 2 390 000 €)

Opérateur :

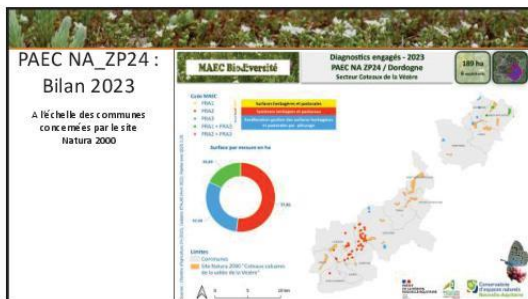
Animateurs :

37

### PAEC NA\_ZP24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
PRA1	Surfaces herbagées et pastorales Objetif : préserver la diversité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée	51 €
PRA2	Systèmes herbagés et pastoraux Objetif : préserver la diversité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée	88 €
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage Objetif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux, tout en préservant la biodiversité	72 €

38



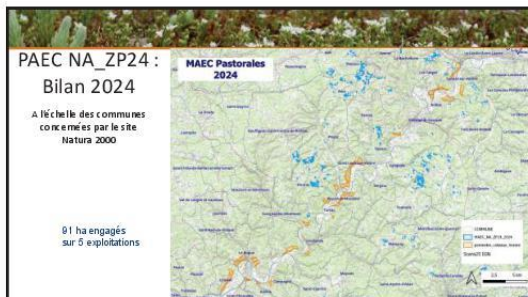
39

### PAEC NA\_ZP24 : Bilan 2023

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	Surfaces herbagées et pastorales	51 €	-	-
PRA2	Systèmes herbagés et pastoraux	88 €	97,80 ha	43 058,40 €
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage	72 €	57,39 ha	20 860,40 €
PRA1+PRA3	Surfaces herbagées et pastorales - Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage	123 €	3,44 ha	20 596,35 €
PRA2+PRA3	Systèmes herbagés et pastoraux - Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage	160 €	-	-
			188,74 ha	84 315,15 €

40



41

### PAEC NA\_ZP24 : Bilan 2024

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	Surfaces herbagées et pastorales	51 €	-	-
PRA2	Systèmes herbagés et pastoraux	88 €	24,47	10 766,80 €
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage	72 €	60,34	21 722,40 €
PRA1+PRA3	Surfaces herbagées et pastorales - Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage	123 €	-	-
PRA2+PRA3	Systèmes herbagés et pastoraux - Amélioration de la gestion des surfaces herbagées et pastorales par le pâturage	160 €	5,75	4 568,00 €
			90,56	37 057,20 €

42



### Mise en œuvre des MAEc - PAEC NA\_EL24

Territoire élevage Dordogne

- Enjeu : Élevage et bien-être animal  
= Département de La Dordogne
- Budget 2023 : 1 100 000 €
- Budget 2024 : 500 000 €

Opérateur :

Animateurs :

43

### PAEC NA\_EL24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)	Plafond / exploitation
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevage d'herbivores	177 €	50 ka
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevage d'herbivores	233 €	50 ka
MONO	Bien-être animal - Elevage de monogastriques, amélioration des parcours	735 €	8 ha (parcours)

44

### PAEC NA\_EL24 : Bilan 2023

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (m)	Montant sur 5 ans
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevage d'herbivores	177 €/ha	-	-	-
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevage d'herbivores	233 €/ha	2	47,67 ha	10 485 €
MONO	Bien-être animal - Elevage de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha	-	-	-
		<b>3 dossiers déposés</b>		<b>47,67 ha</b>	<b>10 485 €</b>

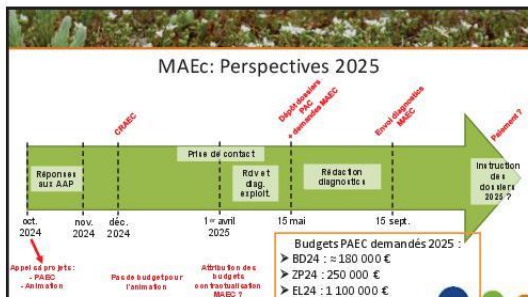
45

### PAEC NA\_EL24 : Bilan 2024

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (m)	Montant sur 5 ans
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevage d'herbivores	177 €/ha	1	52 ha	45 000 €
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevage d'herbivores	233 €/ha	-	-	-
MONO	Bien-être animal - Elevage de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha	-	-	-
		<b>1 dossier déposé</b>		<b>52 ha</b>	<b>45 000 €</b>

46



47

### Mise en œuvre des Contrats N2000 – Suivi de contrat

➤ Bénéficiaire : APPL Le Randa

➤ 3 secteurs concernés :

- la Roche chapeleine,
- l'Escaluyrou,
- le Cheylard

➤ 3 communes (14 parcelles)

➤ Environ 30 ha de HIC

➤ Durée 5 ans (2020 – 2024)

➤ Actions mobilisées :

➤ N03R1 : Entretien par pâturage :

- Prestation de pâturage ovins (Laseilles de l'Andal / Echappée pastorale)

➤ N03P1 : Equipements pastoraux

- Filets mobiles
- Citernes à eau sur le moirque
- Postes photovoltaïques
- Bacs abreuvement
- Installation pac fixe

48



### Mise en œuvre des Contrats N2000 – Suivi de contrat

- 2023 :
  - Entretien par pâturage
  - Installation d'un parc filaire (réaction de bays - mise en place clôture)
- 2024 :
  - Entretien par pâturage (encours)




49



50

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat

- Calendrier de l'AAP 2023 :
  - Janv. 2023
  - 22 mai : Ouverture de l'AAP
  - 30 juin : Délégation provisoire conclue
  - sept. 2023 : Comité de sélection
  - déc. 2023 : Finalisation des contrats
  - oct. 2024 : Entrée en vigueur des contrats
- Calendrier de l'AAP 2024 :
  - Pas d'AAP « Contrat Natura 2000 » en 2024



51

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat

- 2023 :
  - Mai 2023 : rencontre M. Le Maire du Bugue pour présentation dispositif N2000
  - Juin 2023 : rencontre sur site avec M. Le Maire + Éleveur/ovin
  - Nécessité d'une phase de test (tauxabilité de pâturage) avant un éventuel contrat => contraintes liées au terrain (pente forte, route en contrebas, ...)
- => Pas de réponse à l'AAP 2023



52

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat

- Perspectives fin 2024 - 2025 :
  - Lancement d'un AAP « Contrat Natura 2000 » probablement en début d'année 2025
  - Calendrier à venir
  - Janvier 2025 : Ve binôme d'information de la Région NA : détails du cadre de l'AAP
  - Contrats d'une durée de 4 ans (2025-2028)
  - Ouverture des contrats N2000 « forestiers »

53

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat

- A ce jour, 2 contrats potentiels recensés :
  - Bénéficiaire : AFPL Le Randal
  - Reconduction du contrat arrivant à échéance, avec des adaptations de secteurs
  - Actions envisagées :
    - Gestion pastorale d'entretien de milieux ouverts (N03 R0)
    - Durée 4 ans

54

### Mise en œuvre des Contrats N2000 - Montage de contrat

- A ce jour, 2 contrats potentiels recensés :

**Bénéficiaire :** CEN NA

- Coteau d'Entamniès (Tursac)
- Actions envisagées :
  - Entretien de milieux ouverts par broyage ou débroussaillage (NOSR)
  - Durée 4 ans



Commune : Tursac  
 Nombre de parcelles : 2  
 Nombre propriétaires : 1 (CEN NA)  
 Préfinitude : P (agriculteur)

55

### Animation du site Natura 2000

## AUTRES PROGRAMMES/PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

56

### Le projet



- Le territoire**  
26 communes  
530 km<sup>2</sup> - 18 000 habitants
- Les prestataires**  
Réalisation des inventaires :
  - Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
  - cbn
  - LPO
  - CITEPA
  - FAUNA
  - NATURE
 Actions de sensibilisation / médiation :
  - Logo of a bird in flight

57

### GROUPES CONCERNÉS

Flore vasculaire (espèces à fleurs hautes & cortèges)	Les oiseaux (Grèbes, Hérons, pélagiques)	Reptiles (Serpents, lézards, Tortues)	Amphibiens (Craudoles, Crapauds, Tritons...)
Lépidoptères (Papillons de jour)	Orthoptères (Crickettes, Secouristes, Grillons)	Chrysalides (Chenilles-noires)	Coléoptères (Chenilles & Demoiselles)

58

### Les objectifs

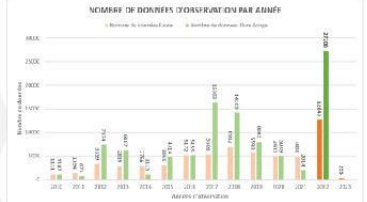
#### Faune et flore



- Élaborer une **liste actualisée** de la faune et de la flore du territoire (homogénéisation des connaissances)
- Disposer d'un **socle de connaissances** pour l'ensemble des communes du territoire (listes déclinées par communes)
- Mettre en œuvre une **approche ciblée** de certaines espèces (exotiques envahissantes, protégées, à enjeux...)
- Mettre à disposition des **outils** permettant de sensibiliser, valoriser le patrimoine naturel (outils de communication & médiation)

59

### Pression d'observation



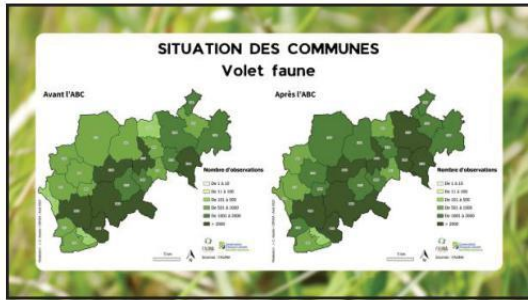
Nombre d'observations

270 jours de terrain effectués dans le cadre de l'ABC

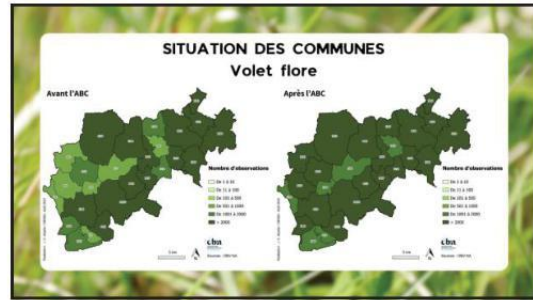
40 184 observations nouvelles effectuées l'ABC

129 233 observations totales

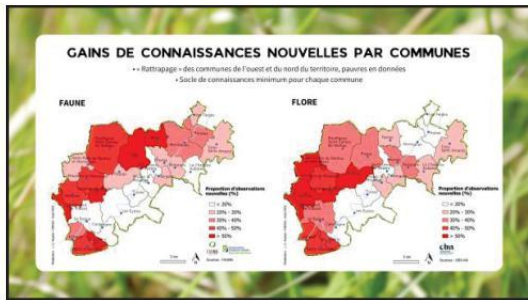
60



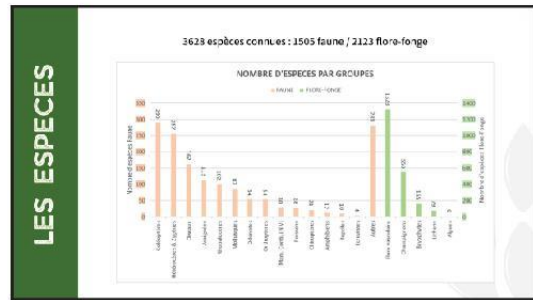
61



62



63



64



65



66



67

### Action de sensibilisation

- 1 réunion publique fin de l'ABC, le 10 novembre 2023 : 60 personnes
- Création de l'événement « **Printemps de la biodiversité en Vallée de l'Homme** » entre mars et juin 2023 : 17 animations (ciné-débat, balade animée habitats, sortie papillon - reptile - flore - oiseaux...) Bilan : 489 personnes
- 2ème édition en 2024 (mars-mai) : 13 animations avec de nouveaux partenariats → 2 annulations cause pluie/orage Bilan : 251 personnes
- Un groupe Facebook dédié (2022) : communauté active
- Le PIP organise aussi de plus en plus d'animations en lien avec le vivant

68

### Perspectives suites à l'ABC

- La CCVH souhaite continuer ses actions en faveur de la biodiversité.
- Une stratégie intercommunale autour de la biodiversité sera prochainement établie.

69

Animation du site Natura 2000

### PRÉVISIONNEL JANVIER 2025 – AOUT 2025

70

### Prévisionnel janvier 2025 – aout 2025

ACTIONS	MOIS												
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Information et concertation avec les communes de la Vallée de l'Homme													
Animation sur site Natura 2000													
Information et concertation avec le MIREC / PIP de la Vallée de l'Homme													
Diagnostic point d'eau et diagnostic													
Prévisions de gestion													
Appel administratif et technique / Suivi de chantier													
Site Natura 2000													
Prévisions de gestion / Diagnostic / Appel administratif / Suivi de chantier													
Prévisions de gestion / Appel administratif / Suivi de chantier													
Animation et application de mesures de suivi de la biodiversité - Appel administratif													
Synthèse, Bilan et suivi de la CCVH													
Suppression des données de compte de dépenses													

71

Merci de votre attention

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Vallée de l'Homme

ENTILIA - CCVH - Conservatoire des Espaces Naturels

Logo of the French Republic

72





Un outil au service de la biodiversité,  
des paysages et de l'économie rurale



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine  
[www.cen-nouvelle-aquitaine.org](http://www.cen-nouvelle-aquitaine.org)

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence  
Tél : 05 55 03 29 07  
[siege@cen-na.org](mailto:siege@cen-na.org)

Site de Billère : 28 route de Bayonne - 64140 Billère  
Tél. 05 59 64 49 11  
[billere@cen-na.org](mailto:billere@cen-na.org)

Site de Poitiers : 44, boulevard Pont-Achard - 86000 Poitiers  
Tél . 05 49 50 42 59  
[poitiers@cen-na.org](mailto:poitiers@cen-na.org)



**Contact :**  
**CEN Nouvelle-Aquitaine**  
**Antenne 24**  
21 rue de la Libération - 24400 Mussidan  
Tél : 05 53 81 39 57  
[antenne24@cen-aquitaine.fr](mailto:antenne24@cen-aquitaine.fr)

avec le concours financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire

